

Hausse du taux de prestations sociales due à la pandémie

Le taux de prestations sociales représente le rapport entre le montant des prestations sociales et le produit intérieur brut (PIB). En 2020, ce taux a augmenté de 2,8% par rapport à 2019, pour atteindre 23,2%, soit la hausse la plus forte depuis la création du compte global des assurances sociales (CGAS) en 1987.

Cette augmentation a été causée par la pandémie de COVID-19 et par les mesures mises en place pour la combattre. D'un côté, le PIB a affiché une baisse de 2,9% en 2020 par rapport à 2019. De l'autre, les dépenses en matière de prestations sociales se sont accrues, notamment pour l'assurance-chômage et l'allocation pour perte de gain COVID-19.

Parallèlement, toutes assurances sociales confondues, les cotisations ont également augmenté de 6,6%. Cela s'explique en revanche par d'autres causes : la situation de l'AVS (mis en œuvre de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS RFFA) et celle de la prévoyance professionnelle (hausse des versements initiaux des employeurs).

Parmi toutes les assurances sociales, seule l'AI, avec 371 millions de francs de déficit, n'a pas été capable de couvrir ses dépenses avec ses recettes en 2020. Dans l'ensemble, les recettes de l'ensemble des assurances sociales ont été supérieures de 29 milliards de francs à leurs dépenses.

Pour 2021, l'AVS et le régime des APG ont réalisé un résultat positif, tandis que l'AI et l'AC ont affiché un déficit.

> D'autres éclairages sur notre thème [Social >> Assurances sociales >> Faits et chiffres](#)